

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	30
Absents	3
Procurations	3
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le cinq juin deux mille vingt-six à douze heures et quinze minutes à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf mai deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Isabelle COURTIAL (pouvoir à Mathis VIGUIER), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Catherine COUFFIN), Sandrine BUSCAYLET (pouvoir à Alexis CESAR)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

DG/88-2026**Election du secrétaire de séance**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15,

ENTENDU qu'en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'élire, pour chaque séance, un(e) secrétaire de séance.

CONSIDERANT que Madame Sabine MIRAL s'est portée candidate.

CONSIDERANT qu'aucune opposition n'ayant été formulée et que le vote s'est tenu à main levée.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix élit Madame Sabine MIRAL aux fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 09 JUIN 2026

Et de la publication le : 09 JUIN 2026